

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
Procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 16 septembre 2024 à 19h30

Date de convocation : 11 septembre 2024

Convoqués et présents : Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire
Mr Alain BOURDET, Mme Emilie LEFEBVRE, Mr Stéphane DEVEZ adjoints
Mr Francis JAMMES, conseiller délégué
Mmes Nathalie BRUNET, Sandie CASSAN, Joëlle SABATIE, Mrs Michel ARNAUDET, Didier GAYA,
Florian LAFLORENCIE, conseillers municipaux

Excusés ayant donné procuration : Mme Amélie VERGNE à Mr Francis JAMMES
Mr Jean-François GUERRAND à Mme Sandie CASSAN
Mme Ginette GINESTE à Mr Alain BOURDET
Mme Géraldine ARNOULD à Mme Stéphanie ROUSSIES

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 juillet 2024
2. France Ruralités Revitalisation
3. Budgets commune et service assainissement : décisions modificatives à prendre
4. Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme Sandie CASSAN

Le quorum est atteint (11 présents sur 15, quorum à 8)

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 juillet 2024

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. France Ruralités Revalorisation

Mme la Maire rappelle que le sujet a déjà été abordé lors de la séance du 2 juillet dernier.

Ce nouveau zonage de France Ruralités Revitalisation (FRR) permet de renforcer l'attractivité des territoires ruraux en exonérant les créations ou les reprises d'entreprises de la taxe foncières sur les propriétés bâties pendant 5 ans à 100 % puis pendant 3 ans de manière dégressive (75%, 50% et 25%).

Quelques montants de part communale sur la taxe foncière sont indiqués à titre d'exemple. Actuellement seule une entreprise de la zone serait concernée.

Mr Stéphane DEVEZ fait remarquer qu'il n'y a pas vraiment de perte de ressources pour la commune étant donné que cette décision ne concernera que des entreprises nouvelles dont l'installation n'est pas encore réalisée.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour instaurer l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans la zone France Ruralités Revalorisation.

3. Budgets commune et service assainissement : décisions modificatives à prendre

Deux décisions modificatives sont à prendre :

- Une pour le budget de la commune afin de

- rectifier une opération d'ordre du budget primitif d'une séance précédente pour 0,30 € car le montant aurait dû être inscrit pour 4 821,10 € et non 4 821,40 €.
- basculer la somme de 20 000 € de l'opération n°520 « travaux divers » vers l'opération n°380 « court de tennis ». Mme la Maire précise que le Département a attribué aujourd'hui même pour cette opération au titre du « FAST » une subvention de 8 230 €.
- Une sur le budget de l'assainissement afin de régulariser la redevance modernisation des réseaux pour les montants encaissés directement par la collectivité et non par la SAUR en 2023. Il s'agit d'effectuer l'opération suivante : compte 618 (divers) - 8 573 € et compte 706129 (versement de la modernisation Agence de l'eau Adour Garonne) + 8 573 €

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider les deux décisions modificatives décrites ci-dessus.

4. Questions diverses

Demandes des administrés : Mme la Maire présente les deux courriers reçus de deux administrés de Crayssac Mr CHEVALLIER et Mr DEMEESTER-MARCUS sollicitant la commune afin d'élargir le passage de la pompe en achetant un morceau de parcelle à un propriétaire privé. Ils demandent également que soit nommée la voie communale qui passe devant l'habitation de Mr CROUZOL.

Le Conseil Municipal estime qu'il n'y a pas de danger ni de gros problème de sécurité pour l'accès aux habitations des demandeurs. Cet accès est étroit depuis toujours et il faut préciser que lorsqu'une personne achète un terrain, elle l'achète en toute connaissance de cause. Les secours et les livreurs peuvent accéder aux habitations, l'aménagement demandé relèverait du confort et non d'une nécessité. Il est proposé aux deux administrés de contacter directement le riverain afin de négocier avec lui les possibilités offertes pour améliorer leurs entrées respectives.

Par ailleurs, l'adressage de la voie citée n'est pas un oubli mais elle a été laissée sans adressage sur les conseils du SDAIL.

Point sur les travaux :

Ecole : Mr Francis JAMMES informe que les panneaux photovoltaïques ont été installés pendant l'été et commencent à produire de l'énergie photovoltaïque (déjà 775 kWh produits en 3 semaines). Le rapport du Consuel est attendu incessamment, après quoi Enedis donnera l'autorisation d'auto-consommer.

Mr Didier GAYA précise qu'une ventilation doit être installée dans le local « onduleur ».

Mr Alain BOURDET précise que la pompe à chaleur permettant la production d'air chaud et d'air froid a été aussi mise en place à l'école cet été. Une petite formation pour le fonctionnement sera faite par les Ets ANGIBAUD.

La chaudière au gaz sera vérifiée dans la semaine par l'entreprise IZI CONFORT.

Mr Michel ARNAUDET indique que 98 enfants ont fait leur rentrée scolaire le 2 septembre dernier.

Tennis : Les travaux de réfection du court de tennis sont presque terminés. Il manque juste les traçages au sol. Une réception de fin de chantier devra être programmée.

L'entretien des grillages du City-park voisin a été effectué.

Mme Emilie LEFEBVRE signale que les WC de l'abri tennis ont été vandalisés. Ces comportements sont désespérants et irrespectueux vis-à-vis des agents.

On note toujours des incivilités sur la commune notamment aux emplacements conteneurs malgré le service de ramassage des encombrants effectué par les agents communaux, sur inscription en mairie, une fois par mois.

Voirie : Mr Alain BOURDET signale que le marquage au sol va être refait au niveau du rond-point de l'Europe et de la rue de Lapascalie avec notamment trois nouveaux passages piétons.

Informations diverses :

Rallye Castine Terre d'Occitanie : le conseil municipal renouvelle son accord pour le passage du rallye en mai 2025.

Mr Francis JAMMES fait part de la visite d'un technicien du SYDED au sujet des composteurs collectifs qui sont proposés gratuitement aux collectivités. L'espace nécessaire est de quatre mètres pour trois bacs en bois : un pour la sciure, un pour les déchets alimentaires et le dernier pour le transfert, à charge pour la commune de les faire fonctionner. Idée intéressante mais qui nécessite l'intervention des agents au moins une fois par semaine.

Mr Didier GAYA précise que le boîtier de commande du chauffage du foyer rural sera installé cette semaine.

Dates à retenir :

- Marché de Noël : il aura lieu le vendredi 20 décembre 2024. Il est demandé aux conseillers qui le souhaitent de se porter volontaires pour aider Mme Géraldine ARNOULD à trouver de nouveaux exposants, des nouvelles idées...
- Mme Joëlle SABATIE indique que la Journée d'Octobre Rose aura lieu le 13 octobre prochain et que la commune offre une petite collation aux marcheurs en milieu de parcours.
- Prochain conseil municipal le jeudi 17 octobre 2024 à 19h.

Fin de la séance : 20h40

Vu la Maire,

Vu la secrétaire de séance,

Stéphanie ROUSSIES

Sandie CASSAN